



Cayenne, le 27 mars 2018

à *Commission Nationale du Débat Public.*

Madame, Monsieur,

Nous venons par la présente vous demander de bien vouloir apporter toute la clarté nécessaire sur un point important qui concerne la profondeur de la fosse.

Même si cela ne fait qu'amplifier la dangerosité de ce projet, le fait que le promoteur du projet passe de **400 m de profondeur (2016) à 120 m (2018)**, doit être éclairci afin surtout, de renseigner les citoyens, sur la sincérité des éléments fondamentaux du document de synthèse, mis en consultation.

L'ART DE MANIPULER LES MOTS ET LES PROFONDEURS !

1 - le document (pièce 1), datant de 2016, nous apprend que la fosse aura une profondeur maximale de **400 m**.

2 - Un document extrait du site internet de la Columbus Gold (2016) nous présente des plans de coupe de la fosse et des potentiels aurifères qui correspondent **aux profondeurs précitées** (les flèches rouges (hauteur-largeur) sont des ajouts approximatifs de notre part). (pièce 2)

3 : Dans une vidéo encore en ligne début 2017, mais en notre possession, il est dit « la fosse à ciel ouvert, dans sa taille finale, mesurera environ 2,5 km en longueur, 500 m en largeur et **400 m en profondeur** » (Pièce N°3 année 12).

4 - Le nouveau directeur de CMO, Pierre Paris, nous apprend dans un « courrier des lecteurs » de France-Guyane (du 13/01/2018 et 15/01/2018) que le projet a été recalibré et que la profondeur n'atteindra désormais que « **120 m en moyenne sur le flanc nord** » ; que signifie ce discours embarrassé et nébuleux ? **Quel intérêt de connaître et publier la profondeur « moyenne » d'une fosse ?** Quelle sera la profondeur maximum de à terme ? Telle est la véritable question que le citoyen doit connaître ! (Pièce N°4)

5 - Le dossier du maître d'ouvrage (Mars 2018 - P. 53) nous apprend que : « **Le dénivelé moyen entre le fond de la fosse et sa bordure nord sera de 120 m, ce qui correspond à 220 m en moyenne sur la bordure sud.** » Mais le paragraphe suivant est autant subtil que suspicieux : *«La configuration de la fosse évoluera progressivement, par phases successives. Elle s'étendra et s'approfondira progressivement, avec la réalisation de gradins et de rampes d'accès, durant la période d'exploitation de la mine. (Pièce N°5)*

6 - Enfin et surtout malgré des profondeurs diamétralement opposées, à terme, des éléments fondamentaux restent identiques dans les configurations de 2016 et 2018 :

- la durée de l'exploitation reste identique : 12 ans
- l'extraction quotidienne demeure à 80 000 tonnes, soit 345 millions de tonnes sur 12 ans
- les consommations de cyanure et explosifs sont a priori semblables.
- la production d'or, à terme, est aussi identique : 85 tonnes ...

Plusieurs questions se posent alors :

- Faut-il donc croire que les études économiques de rentabilité, préalables, actuelles et prospectives, mais aussi les études techniques soient aussi peu rigoureuses et approximatives, pour envisager de si importants « recalibrages » ?

- 200 m de profondeur en plus ou en moins, sur un puits de mine de 100 hectares, ce n'est pas rien ; est-il donc possible d'extraire **345 millions de tonnes de roches** d'une fosse de 2,5 km de long, 400 m de large et 120 m de profondeur, sachant qu'une mine à la forme d'un entonnoir ? Les calculs de nos experts nous font penser le contraire !
- (Pour rappel, 1 METRE CUBE DE ROCHE = 2,8 TONNES soit 1 TONNE DE ROCHE = 0,350 METRE CUBE)

Aussi, Or de Question exige la publication d'un rigoureux PLAN DE COUPE EN TROIS DIMENSIONS, sur toute la longueur du puits, en phase terminale du projet minier. Une échelle des profondeurs (en mètres) au regard du terrain naturel du flan sud devra être plus particulièrement précisée.

L'ART DE MANIPULER LES CHIFFRES ET MULTIPLIER LES PAINS !

D'autres paramètres qui nous semblent tout aussi aléatoires, comme les 3000 emplois indirects et induits, dont le pétitionnaire ne peut citer que deux secteurs d'activités, à savoir les prestataires de *réhabilitation* et... *l'agriculture* !

La réhabilitation :

Il est fort hasardeux de parler de réhabilitation alors que l'ampleur de l'impact de décennies d'érosion pluviale en milieu tropical humide sur **345 millions de tonnes de déchets miniers** n'a jamais été connu et maîtrisé par les instructeurs de ce dossier tant à la DEAL Guyane qu'à l'ARS.

Ce que l'on sait, par contre, c'est que la colline de déchets miniers de la mine de Salsigne (d'une ampleur d'environ 10 millions de tonnes soit **40 fois moindres** que le projet guyanais) continue à empoisonner la région malgré une pluviométrie **4 fois moindres**, et bien sur, les plaintes des riverains pour le scandale sanitaire qu'il provoque (cancers, leucémies, déficience cognitive...).

Pour rappel, le gouvernement envisage la suppression de 120 000 fonctionnaires dans les années qui viennent, des budgets de fonctionnement bien moindre soit autant de lanceurs d'alerte, incapables de programmer des contrôles inopinés en hélicoptère, pour sanctionner les éventuels manquements à la législation. Quant aux fonctionnaires qui instruisent avec **zèle et enthousiasme effréné ce dossier**, ils seront, pour nombre d'entre eux, retirés de la fonction publique, lorsque les premiers incidents risquent de se manifester.

Il y a t'il, chez le promoteur du projet, un précédent sur l'incroyable promesse d'un suivi post-production sur 30 ans ? Nous sommes très sceptiques sur la pérennité de cette promesse.

Les garanties financières qui peuvent prétendre les attester (PIECE N°6) ?

Un rapport (CGEDD – 2014) (*) nous démontre les **failles juridiques** du dispositif des garanties financières et l'inefficacité des contraintes. Bien sûr, il y aurait peut-être des cautions bancaires au début, mais non renouvelées les années suivantes. En cas de manquements ou d'accident, **personne ne sera responsable** : l'industriel disparaîtra, **les filiales seront insolvables** et la Guyane restera avec la note de sa dépollution ! A titre d'exemple, deux ans après la rupture du barrage de Mariana (Brésil), du groupe Vale, aucune indemnisation n'a été versée. Et pour recevoir l'aide d'urgence les victimes **doivent s'engager à ne plus rien réclamer ultérieurement**. Méthode classique des puissants contre les faibles.

(*) <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000118.pdf>

Nous réclamons une étude sérieuse sur les exemples et les résultats de tels suivis sur 30 ans, en France et dans le monde.

L'agriculture :

Si les ouvriers sont à 90% « locaux » selon les **promesses audacieuses** du promoteur, comment peut-on envisager un accroissement de la consommation de produits agricoles ? Un citoyen de Sinnamary, Cayenne ou Mana, consommera-t-il plus de fruits et légumes, une fois sur site minier, que lorsqu'il était au pays ? A contrario, il est fort probable que l'agriculteur qui fournissait **400 unités de légumes à 400 citoyens**, soit contraint de réduire considérablement sa marge lorsqu'il vendra ses **400 unités de légumes à la cantine de la Cie Montagne d'or**, (cf marge-arrière des grandes surfaces) sans compter la livraison à 120 km de Saint-Laurent qu'il devra prendre à sa charge ou déduire de sa marge !

En conséquence, il n'y aura logiquement **aucun accroissement du potentiel agricole**, ... sauf si, comme nous l'envisageons, la grande majorité des contrats est issue de la **Directive des emplois détachés** de pays européens (Pologne, Roumanie, Portugal...) ou issue de transferts d'ouvriers des mines Nordgold, (Russie, Guinée-Conakry, Burkina Faso, Kazakhstan,... ?)

Aussi, Or de Question exige la publication d'un rigoureux rapport présentant la liste des métiers et le nombre d'effectifs nécessaires en phase de production, tant directs, qu'indirects ou induits.

SAVENT-ILS QUE NOUS SOMMES EN FORÊT TROPICALE HUMIDE ?

- On peut lire dans le document du maître d'ouvrage : « *la conception des aires de stockage et le dimensionnement des installations (190 hectares pour le parc à résidus) tiennent compte des évènements pluviométriques exceptionnels susceptibles de survenir en Guyane.* ».

- Pourtant, dans le document de 120 pages, il n'est fait mention nulle part des données précises des précipitations annuelles, décennales ou centennales sur le secteur ? Comment le promoteur a-t-il pu prendre en compte les évènements climatiques alors qu'aucun bilan météorologique n'est présenté ? Quid des prévisions de **changements climatiques** envisagés par le BRGM en termes de précipitations ?

- la zone de la Montagne d'Or est incluse dans l'enveloppe des plus abondantes précipitations connues durant les mois de mai-juin-juillet (MJJ) en Guyane - et dans les Guyanes. (PIECE N°7)

- Pour rappel, il a suffi de **48 heures** de très fortes précipitations vers **Belem en février 2018**, pour voir deux bassins de rétention déborder dans un complexe industriel de raffinage d'aluminium (*Hydro Alunorte, situé à Barcarena en banlieue de Belem*).

Aussi, Or de Question exige la publication d'un diagramme répertoriant la pluviométrie des dernières décennies sur le secteur Lucifer & Dekou-Dekou ainsi que les projections pour les 50 prochaines années, eu égard aux changements climatiques envisagés.

LA VÉRITÉ SUR LE SCANDALE SANITAIRE DES POLLUTIONS MINIÈRES DANS L'HEXAGONE

Dans un souci de complète information du public sur les **dangers sanitaires** de récentes exploitations minières, en France hexagonale, nous vous demandons que soit diffusé durant le débat public l'excellente enquête d'investigations de France-Inter, « Secret d'infos », traitant du **Scandale sanitaire des pollutions minières** (25 minutes seulement).

<https://www.franceinter.fr/info/pollution-miniére-un-scandale-persistant>

et de bien vouloir mettre en ligne le web-documentaire ci-contre :

<http://webdoc.rfi.fr/pour-suites/enquete-pollution-cachee-cevennes/index.html>

Nous vous remercions de bien vouloir **mettre en téléchargement** cette compilation d'articles et communiqués sur le site du CNDP afin de permettre un complément d'informations indispensables à la compréhension du sujet qui nous rassemble.

<https://www.dropbox.com/sh/2clan5z4w3kdk1/AADawcZWVN8iwm0Hu7t87Zuwa?dl=0>

Enfin, nous souhaiterions pouvoir diffuser de courtes vidéos, de quelques minutes, durant les ateliers et séances publiques qui mettent en exergue les pollutions minières sur l'Environnement et l'impact sanitaire des populations.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, nos respectueuses salutations.

Collectif citoyen opposé aux projets industriels d'exploitation minière en Guyane. Apolitique et non-violent

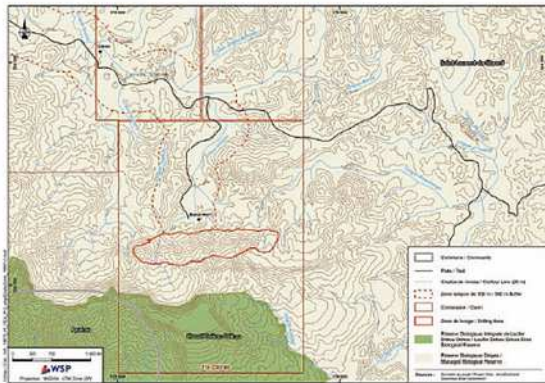


Contact : ordequestion@gmail.com
Faites un don via [HelloAsso](#)

Visitez notre site [web](#)
Rejoignez nous sur [Twitter](#) - [Facebook](#) - [Google+](#)
Consultez notre revue de presse sur [Scoop.it](#)
Signez la [Pétition](#) Sauvons la Forêt



Carte 2 : Localisation du gisement par rapport à la réserve biologique intégrale



Description préliminaire du projet (informations issues de la pré faisabilité et sujettes à changement)

L'exploitation future du gisement se fera, d'abord, en fosse à ciel ouvert. Plus tard, une partie du gisement pourra être exploitée en souterrain à un stade avancé de l'exploitation de la fosse.

Le site minier sera vraisemblablement alimenté en énergie par une ligne électrique aérienne aménagée sur 120 km à partir du réseau d'EDF à Saint-Laurent-du-Maroni.

Il est prévu d'aménager une base vie sur le site de la mine pour y héberger les employés durant les phases de construction et d'exploitation. Le projet nécessitera un lien routier empruntant la piste de Paul Isnard, qui relie le site à la ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Enfin, le projet nécessitera des équipements provenant de l'extérieur de la Guyane. Ces équipements seront transbordés à une installation portuaire (Saint-Laurent-du-Maroni ou Cayenne) puis transportés jusqu'au site par la route.

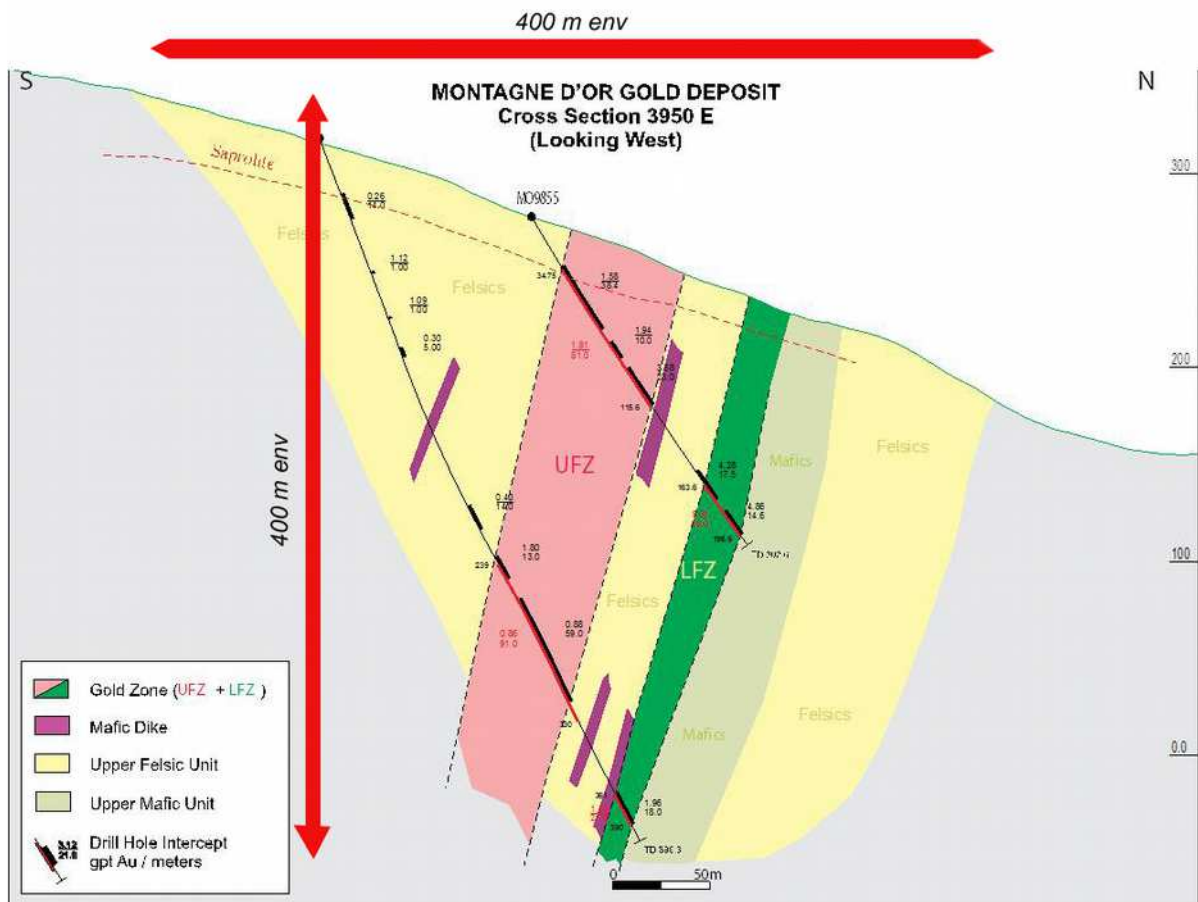
Traitement du minerai

Il est prévu que le minerai soit traité sur place. Une usine de traitement du minerai et des aires de dépôt de stériles, de résidus de traitement et de minerais à basse teneur seront donc aménagées sur le site. Au cours des mois de décembre 2014 à février 2015, des essais en laboratoire ont été effectués sur des échantillons de minerai de Montagne d'Or afin d'identifier un procédé de traitement adéquat. Un procédé utilisant une étape gravimétrique puis la cyanuration du concentré a été identifié de façon préliminaire. Quant au procédé sans cyanure (concentration par gravité et flottation de l'or), son analyse approfondie a démontré qu'il n'était pas apte à produire un concentré de qualité marchande.

Le procédé comprendra la détoxification des lixiviats (destruction du cyanure) conformément aux normes de l'industrie, au moyen du traitement SO₂-Air, avant leur rejet dans l'aire de stockage des résidus.

Autres informations d'intérêt

- Début des travaux de construction prévu en 2018.
- Début des opérations (exploitation de la mine) prévu en 2020.
- La durée de vie minimum de production de la mine est estimée à 13 ans.
- L'importance du gisement (indiquée et présumée) est estimée à 3,8 millions d'onces (107 tonnes) d'or (étude économique préliminaire)
- Dimensions à termes de la fosse à ciel ouvert: longueur de 2,5 km; largeur de 500 m; profondeur de 400 m.
- L'approvisionnement en eau de procédé se fera principalement à partir du dénoyage de la fosse et d'un barrage prévu sur le site. Les quantités d'eau requises pour le fonctionnement de la mine n'ont pas encore été établies.
- Nombre d'employés prévus (emplois directs): 800 à 1000 durant les travaux de construction, et 800 durant l'exploitation de la mine.





PIECE N°4

Vous avez la parole

13 janvier 2018

Coup de cœur, coup de gueule, réactions ... Envoyez vos messages à courrier.guyane@agmedias.fr ou par SMS envoyez FG suivi de votre message au 97000*

Réponse au professeur Parépou (1/2)

En réponse au courrier du professeur Parépou publié dans notre édition du 9 janvier et intitulé « Une montagne et plein de questions »

Monsieur,

Les questions que vous vous posez sur le projet Montagne d'Or sont légitimes et je souhaite vous apporter des premières réponses, en attendant le débat public prévu en Guyane, de mars à juin 2018 et qui sera organisé par la Commission nationale du débat public. Avec toute l'équipe, nous préparons ce débat pour présenter les enjeux du projet, répondre aux questions et écouter les remarques de la population guyanaise.

Concernant les installations minières et la surface impactée, je voudrais souligner que le projet est situé dans une zone autorisée pour l'extraction minière, avec une activité en continu depuis plus de cent quarante ans. De ce fait, plus de la moitié de la surface impactée a déjà été déboisée. La surface concernée représente 8 km², sur laquelle seront regroupées toutes les installations : fosse, usine de traitement, verses, parc à résidus, plateforme de services et base vie.

Pour extraire l'or primaire, contenu dans la roche en profondeur, il faut creuser une fosse. Cette fosse, dont la stabilité a été étudiée par des experts, s'agrandit et s'approfondit progressivement au cours de l'exploitation. Au bout de douze ans, selon l'étude d'ingénierie définitive publiée en 2017, elle aura les

dimensions suivantes : 2,5 km de long sur 400 m de large et 120 m de profondeur en moyenne sur le flanc nord. Il est important de préciser que le chiffre de 400 mètres de profondeur a été publié dans les études préliminaires de 2015 et est maintenant totalement dépassé.

Au sujet des méthodes d'exploitation et de traitement du minerai. Le sous-sol est constitué d'un premier niveau, composé essentiellement de saprolite. Il est directement excavé à la pelle hydraulique. Ensuite, les roches dures, dont est constitué le gisement, sont d'abord fragmentées à l'explosif, puis chargées dans 9 camions articulés de 40 tonnes et 17 camions rigides de 91 tonnes. Il s'agit d'équipements utilisés classiquement en carrière et dans le BTP. Ces camions utilisent ensuite des rampes et pistes, pour acheminer les roches stériles vers des zones de stockage imperméabilisées et le minerai à l'usine de traitement.

Le minerai extrait est d'abord broyé puis traité par un procédé gravimétrique, une méthode mécanique pour récupérer l'or par gravité. Ce procédé seul ne permet de récupérer que 50 à 50 % de l'or. L'utilisation de cyanure en circuit fermé permet d'améliorer notablement la récupération d'or pour atteindre 93,8 %. Ces procédés sont encadrés par une réglementation stricte. Aujourd'hui, c'est la technique la plus efficace pour valoriser l'or contenu dans ce

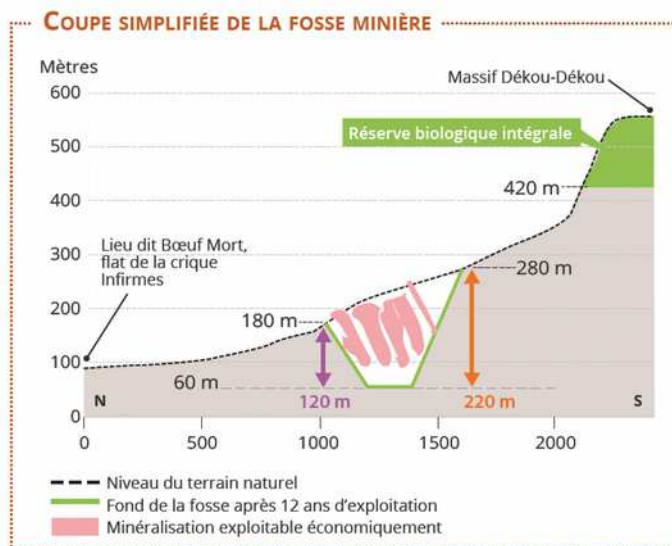
gisement. Enfin, le cyanure contenu dans les résidus est détruit avant leur stockage définitif dans le parc à résidus, pour lequel nous avons choisi une technologie éprouvée qui garantit, par sa conception, la sécurité de l'ouvrage.

Concernant la remise en état du site, vous avez entièrement raison : tous les opérateurs minières guyanais doivent remettre en état leur site et nous ne ferons pas exception à la règle. Le site sera réaménagé progressivement, des premières années d'exploitation jusqu'à la fermeture. Le réaménagement prévoit le démantèlement de toutes les infrastructures, l'aménagement paysager des verses à stériles et du parc à résidus, la revégétalisation avec des espèces locales et la remontée naturelle des eaux dans la fosse, qui deviendra un lac. Conformément à la réglementation, et ce dès le début du projet, des garanties financières seront constituées auprès d'établissements bancaires. Elles seront utilisées en cas de défaut de l'entreprise, quel que soit le stade d'avancement du projet.

Je voudrais rappeler que l'activité minière en Guyane est encadrée par les réglementations française et européenne sur l'environnement, parmi les plus strictes au monde. Bien entendu, nous respecterons toutes les règles en vigueur et nos activités seront contrôlées par les services de l'État.

Pierre Paris, président de la compagnie Montagne d'Or

PIECE N°5



Vous avez la parole

Coup de cœur, coup de gueule, réactions ... Envoyez vos messages à courrier.guyane@agmedias.fr ou par SMS envoyez FG suivi de votre message au 97000*

Réponse au professeur Parépou (2/2)

En réponse au courrier du professeur Parépou publié dans notre édition du 10 janvier et intitulé « Une montagne et plein de questions »

Monsieur,

Dans la deuxième partie de votre courrier, vous faites part de votre inquiétude au sujet des garanties financières pour tenir nos engagements. Je vous confirme que, conformément à la réglementation, et ce dès le début du projet, des garanties financières seront constituées auprès d'établissements bancaires. Elles seront utilisées en cas de défaut de l'entreprise, quel que soit le stade d'avancement du projet.

Au sujet de notre engagement pour l'emploi. Si le projet se réalise, il générera 900 emplois en moyenne durant la phase de construction, puis nous aurons besoin de 750 emplois directs pendant l'exploitation. Pour le recrutement, notre priorité est le bassin d'emploi guyanais, et plus particulièrement celui de l'Ouest. Nous offrirons des emplois à tous les niveaux de qualification, d'ouvriers à cadres, dans les secteurs d'activité suivants : production, usine de traitement, suivi environnemental,

services administratifs, gestion de la base-vie.

Pour remplir cet engagement lié à l'emploi local, nous participons déjà au développement d'une filière pérenne de formation aux métiers de la mine. Nous travaillons en partenariat avec les acteurs de la filière minière et des organismes locaux, tels que l'Université de Guyane, qui forme la première génération de techniciens supérieurs guyanais, spécialisés en géologie, traitement des minerais et environnement ou le RSMA.

Par ailleurs, nous évaluons à 3 000 le nombre d'emplois indirects et induits, au bénéfice des petites et moyennes entreprises et des prestataires de services guyanais. En menant ce projet, nous avons la volonté de valoriser et de mobiliser les compétences locales, notamment pour répondre aux besoins du secteur minier en Guyane. Vous mentionnez des subventions qui nous seraient accordées. Je veux affirmer de nouveau que c'est faux : le projet ne reçoit strictement aucune subvention ! Il est financé à 100 % par des capitaux privés et ne pèsera donc pas dans les comptes de la collectivité. Par ailleurs, nous allons financer intégralement les infrastructures pérennes comme l'aménagement de la piste d'accès de

125 km et la ligne électrique HT. Il n'est donc pas question de subventions d'une entreprise privée, mais de dispositifs de soutien à l'initiative privée. Dans ce cadre, l'entreprise bénéficiera de deux dispositifs, auxquels peuvent prétendre les industriels et les particuliers. Le premier est le crédit d'impôt qui peut être octroyé à toute entreprise ou particulier qui réalise des investissements productifs neufs dans les Drom. Le second est la contribution au service public de l'électricité qui compense les surcoûts liés aux charges de service public de l'électricité, dans les zones non interconnectées à l'Hexagone.

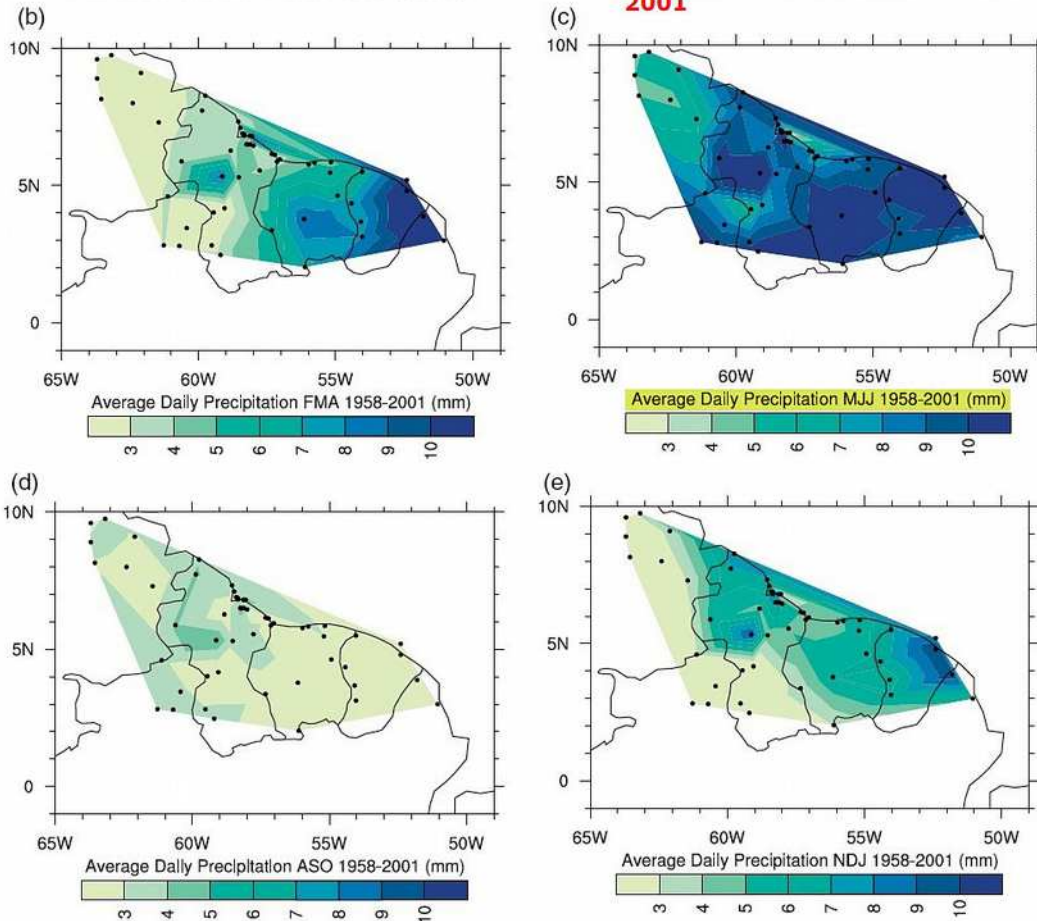
Concernant la rentabilité du projet, je vous assure que nous n'avons pas d'inquiétude à ce sujet. Nos actionnaires sont prêts à financer 782 millions d'euros d'investissement, 1,5 milliard d'euros de coût de fonctionnement pendant l'exploitation et 350 millions d'euros de taxes et impôts, qui bénéficieront à la collectivité.

J'espère avoir répondu à vos questions. N'hésitez pas à consulter également notre site internet www.montagne-dor.fr.

Pierre Paris, président de la compagnie Montagne d'or

INTERNATIONAL JOURNAL OF CLIMATOLOGY
Int. J. Climatol. 32: 1665–1689 (2012)

précipitations journalières moyennes, par trimestre, 1958 à 2001



LE CHIFFRE 2 JUIN 2017

123,4 mm.
C'est le plus fort cumul de précipitations enregistré par Météo France en 24 heures (mardi). Il se situe à Kourou (plage). D'autres communes ont également été particulièrement arrosées ces deux derniers jours avec, toujours en 24 heures : 94,6 millimètres à Mana, 78,7 à Kourou (Centre spatial) et 64,4 à Matoury.